

Partie 1 : (8 pts)

1. Existe-t-il une différence entre la propriété littéraire et artistique (œuvres de l'esprit) et propriété industrielle ? Donnez les composants de chaque type ?

Oui, il existe une grande différence entre la propriété littéraire et artistique et la propriété industrielle. En effet, la propriété intellectuelle regroupe :

- Les créations utilitaires
- Les signes distinctifs, notamment la marque commerciale, le nom de domaine et l'appellation d'origine.

Par contre les œuvres de l'esprit regroupe :

- les œuvres littéraires écrites (essais littéraires, les recherches scientifiques et techniques, les romans, nouvelles et poèmes, *les programmes d'ordinateurs* et les œuvres exprimées oralement.
- Toutes les œuvres du théâtre, les œuvres dramatiques et dramatico-musicales, les chorégraphies et les œuvres pantomimes ;
- Les œuvres musicales avec ou sans paroles ;
- Les œuvres cinématographiques, œuvres audiovisuelles accompagnées ou non de sons ;
- les œuvres des arts plastiques et arts appliqués tels la peinture, le dessin, la sculpture, la gravure, la lithographie et la tapisserie ;
- Les dessins, croquis, plans, maquettes d'œuvres d'architecture et d'ouvrages techniques ;
- Les graphiques, cartes et dessins relatifs à la topographie, à la géographie ou aux sciences ;
- Les œuvres photographiques, procédés analogue à la photographie ;

Exemples :

Propriété industrielle : comme le brevet d'invention et le certificat d'obtention végétale, brevet d'invention d'une machine, la marque commerciale, le nom de domaine et l'appellation d'origine.

Œuvres de l'esprit : les conférences, allocutions, sermons, films, tableau de peinture, clip vidéo, logiciels, base de données.

Par quel type de propriété les logiciels sont-ils protégés ? (1 pt)

Les logiciels bénéficient d'une double protection. Ils sont protégés par les droits d'auteurs en tant que propriété littéraire et artistique et le nom du logiciel est protégé par les droits sur la propriété industrielle (nom de marque : signe distinctif). Ils peuvent être protégés par des brevets.

2. Définissez la notion d'œuvre composite et donnez un exemple de ce type d'œuvres ? (1 pt)

Définition : une œuvre composite est une œuvre qui intègre par insertion, juxtaposition ou transformation intellectuelle, une œuvre ou des fragments d'œuvres originales, sans la participation de l'auteur de l'œuvre originale ou des fragments d'œuvre incorporés.

Exemple : un logiciel qui intègre d'autres outils, un site web avec différents composants.

Comment les œuvres composites sont protégées conformément aux droits d'auteurs ? (1 pt)

Les droits sur « l'œuvre composite » appartiennent à la personne qui crée l'œuvre sous réserve des droits d'auteurs de l'œuvre originale. Le créateur dispose de tous les droits sur son œuvre, mais à condition qu'il ait respecté les droits sur les œuvres intégrés.

La seule procédure légale d'utiliser un logiciel est la licence. ? (1 pt)

Définition de la licence : Une licence de logiciel est un contrat par lequel le titulaire des droits d'auteur sur un programme informatique définit avec son utilisateur les conditions dans lesquelles ce programme peut être utilisé, diffusé ou modifié.

Expliquer l'intérêt des licences de type Copyleft ? (1 pt)

Contrairement au copyright, le *copyleft* est l'autorisation donnée par l'auteur d'un travail soumis au droit d'auteur d'utiliser, d'étudier, de modifier et de diffuser son œuvre, dans la mesure où cette même autorisation reste préservée.

Intérêt : Contrecarrer le monopole des géants du logiciel, en impliquant plusieurs contributeurs, mais l'auteur refuse que l'évolution de son travail soit accompagnée d'une restriction du droit à la copie, à l'étude, ou à de nouvelles évolutions. Le contributeur apportant une modification (correction, ajout, réutilisation, etc.) est contraint de redistribuer ses propres contributions avec les mêmes libertés que l'original. Ce type de licence permet un partage de la création ou de la connaissance, comme bien commun.

4. Quels sont les risques auxquels sont exposés les logiciels open source (1 pt)

Le plus grand risque et la propriété qui consiste au fait qu'une entité s'accapare du logiciel libre et le rend propriétaire. Alors que le principe est basé sur l'héritage du copyleft.

Comment sont rémunérés (payés) les auteurs des logiciels open source ? (1 pt)

Services annexes: formation, documentation, support technique.

Partie 2: (12 pts)

1. Types de droits et types de licence.

N°	Code	Type de droits	Type de droits	Licence
1	LPHN	Peut être utilisé pour une période de test, mais avec des fonctions limitées.	M	Shareware
2	Editeur	Logiciel libre.	P+M	Copyright
3	NW	Logiciel tombé dans le domaine public.	M	Freeware
4	SGBDR	Open source	M	Copyleft
5	SBDD	Elaboré par un salarié qui a quitté l'entreprise.	M	Droit de citation ©
6	VBDD	Propriété d'une autre entreprise partenaire.	P+M	Copyright

Quelles conditions doit respecter le nom de domaine à choisir ? (1 pt)

Le nom de domaine doit respecter les conditions suivantes :

- Il doit être distinctif.
 - Il doit exister un rapport objectif entre le nom de domaine et le demandeur.
 - Il ne peut pas être associé ou exprimé les caractéristiques d'une autre entreprise.
- Le faut-il faire dans le cas ou le nom de domaine **AlphatechM.dz** a été déjà affecté à une autre entreprise ? (1 pt)

Dans le cas ou le nom de domaine est déjà attribué à une autre société, on doit réclamer la paternité de ce nom à l'identité de notre entreprise. Cela doit se faire auprès des instances de régulation du Web. Sinon une procédure judiciaire doit être entamée auprès des instances juridiques compétentes. Les demandes déposées sont priorisées dans l'ordre suivant selon la catégorie de leur requérant:

- a. Collectivités publiques; organisations de droit public;
- b. Titulaires de droits attachés à un signe distinctif (marques, raisons de commerce);
- c. Autres organisations.

3. Pourquoi est-il important de protéger l'élément 5 (VBDD) ? (1 pt)

Les enregistrements de la base de données peuvent contenir des informations personnelles liés à la vie privée des individus ayant une relation avec l'entreprise partenaire d'origine (A). Dans ce cas, cette entreprise est tenue, du point de vue légale, à **respecter la confidentialité de ces données**. Dans le cas ou l'entreprise A, échange ces données avec votre entreprise, l'obligation du secret doit être transmise dans le cadre d'une licence d'exploitation des données personnelles (paie, maladie, numéros de tél, N° de compte, consommations, préférences....).

Quels sont les risques qui peuvent l'affecter ? (1 pt)

Risques de détournement, d'exploitation à des fins publicitaires, interprétation, interpolation des données.

Quels sont les éléments protégés du site Web que vous avez développés ? (2 pts)

Éléments protégés du site Web conçu :

- L'architecture des programmes du site
- Le code source.
- Le code objet (résultat de la compilation du code source)
- Les différentes versions
- Les écrans et modalités d'interactivité s'ils sont originaux
- Les dossiers d'analyses fonctionnelles, la documentation de conception intégrée au site.